

Distribution d'eau potable de la commune de Villorsonnens

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau de la commune :

- L'eau fournie au secteur Villarsiviriaux, Orsonnens et à une partie de Villargiroud provient des sources de la Léchaire, du puits de Villarsiviriaux et des sources de la commune de Gibloux. L'eau des sources de la Léchaire est filtrée par filtre à sable puis subit un traitement par ultraviolet (UV). L'eau du puits de Villarsiviriaux et de la commune de Gibloux subit également un traitement par UV.
- L'eau fournie au secteur d'une grande partie de Villargiroud et des Chalets provient de la source des Chalets et des sources de Preney. L'eau de la source des Chalets n'était pas traitée jusqu'à fin octobre 2020. Depuis cette période, suite à des problèmes de contamination de cette source par des bactéries d'origine fécale, l'eau de cette dernière est chlorée préventivement en continu. L'eau des sources de Preney ne subit aucun traitement.
- L'eau fournie au secteur de Chavannes-sous-Orsonnens provient de la commune de Villaz. Les sources de la commune de Villaz ne subissent en partie aucun traitement et sont en autre partie traitées préventivement par UV.

Quatorze des quinze échantillons prélevés dans les réseaux de distribution répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau. Un des échantillons dépassait légèrement la norme au niveau des germes aérobies mésophiles. Un simple rinçage du tronçon de réseau concerné a permis corriger la situation.

Les tableaux ci-dessous présentent les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable des différents secteurs :

Secteur Villarsiviriaux, Orsonnens et une partie de Villargiroud

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	25 degrés français	Eau assez dure
Teneur en nitrate	5 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Secteur Villargiroud et Chalets

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	30 degrés français	Eau assez dure
Teneur en nitrate	13 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Secteur Chavannes-sous-Orsonnens

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	37 degrés français	Eau dure
Teneur en nitrate	34 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

e-mail : info@sinef.ch